

# **R O M Y V E L I N E S**

**Collectif de soutien aux familles roms de la plaine de Triel-Chanteloup,  
membre du Collectif National Droits de l'Homme Romeurope.**

Association pour la scolarisation des enfants du voyage (ASEV),  
Association pour la Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens (ATTAC 78 Nord)  
Confédération syndicale des Familles-Epône (CSF), Collectif Français Etrangers en Yvelines (CEFY)

Droit au Logement (DAL), Ligue des Droits de l'Homme (LDH),  
Le Niglo en colère-Union Française des Associations Tsiganes (UFAT),  
Réseau Education sans Frontières (RESF), Secours Catholique, et des voisins solidaires.

**Avec le soutien sur le 78 de :**

Union Locale 78 Nord (CGT), Confédération Nationale du Travail (CNT), Union Syndicale Solidaires 78,  
Alternative Libertaire, Decil, (Mantes), Europe Ecologie/ les Verts, Nouveau Parti Anticapitaliste ,  
Parti Communiste Français, Parti Socialiste, Parti de Gauche

## **Communiqué n° 12**

Le collectif ROMYVELINES (collectif de soutien aux familles roumaines Roms qui vivent en caravane, dans des conditions précaires, dans la plaine de Triel), accompagne les familles dans la défense de leurs droits et pour lutter contre les discriminations de tous ordres.

Le collectif s'est créé en 2008 pour faire face à deux urgences : les risques d'expulsion du territoire français et les risques d'expulsion du terrain sur lequel les familles s'étaient installées.

Le droit au séjour de ces citoyens européens est donc un axe majeur de notre action (sans oublier la scolarisation des enfants, le droit au travail, à la santé, au logement, à une vie décente...)

Dans la période actuelle, dite de transition, les roumains et les bulgares n'ont ni le droit au travail comme les autres ressortissants communautaires, ni le droit au séjour s'ils n'ont pas de travail....

Le 20 Août 2010, 80 policiers étaient venus sur le terrain et avaient distribué des OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) et des APRF (Arrêtés de Reconduite à la Frontière).

Voilà le lien vers le communiqué n°3 du 26 août :

<http://romyvelines.over-blog.com/pages/communiqués-de-presse-26-aout-2010-3758136.html>

Des recours ont été faits contre ces décisions d'expulsion.

Une première convocation devant le Tribunal Administratif a eu lieu le 22 mars 2011.

Pour certains d'entre eux, un report a été décidé.

Nous les accompagnerons donc, à nouveau

**le Lundi 16 mai à partir de 14h30**  
**au Tribunal Administratif de Versailles**  
**56, avenue de Saint-Cloud à Versailles**  
**SOYONS NOMBREUX À LES SOUTENIR**

le 9 mai 2011

Contact mail: [romyvelines@hotmail.fr](mailto:romyvelines@hotmail.fr)

Contacts Presse :

06 74 92 20 24 : Fabienne Lauret

06 88 58 54 67: Caroline Mauzat